



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°11/ACAJ/2024

Kinshasa, le 13 avril 2024 : Eu égard respectivement à :

- (i) la dégradation préoccupante de la situation sécuritaire du pays consécutive à la guerre d'agression dans l'Est du pays,
- (ii) l'émergence croissante de plusieurs poches d'insécurité notamment dans les Provinces de Kinshasa et de Maïndombe (phénomène Mobondo),
- (iii) la criminalité urbaine (Kuluna) et l'impossibilité d'aller et venir, de manière sûre et sécurisée, du fait de l'absence étonnante de régulation routière et d'infrastructures de transport conséquentes dans la Ville-Province de Kinshasa,
- (iv) la détérioration abyssale et inquiétante des conditions de vie des populations congolaises ainsi que (v) des questionnements légitimes sur la transparence et la gestion des finances publiques, l'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ) rappelle son communiqué de presse n° 008/ ACAJ/2024 publié le 14 mars 2024 portant sur l'urgence et la nécessité de la mise en place des Institutions politiques aptes à rencontrer les différents défis auxquels la Nation Congolaise fait face, surtout la guerre dans l'Est de notre pays.

Le pays allant actuellement à vau-l'eau, l'ACAJ lance, une fois de plus, un cri d'alarme et patriotique au Président de la République, Chef de l'Etat pour lui rappeler, d'une part ses pouvoirs constitutionnels prescrits à l'article 69 de la Constitution et, d'autre part l'engager à prendre ses responsabilités pour assurer par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et des Institutions ainsi que la continuité de l'Etat gravement menacé par les tergiversations des politiciens.

Sans tenir compte de la temporalité particulièrement grave qui caractérise le pays, les politiciens de la majorité ont opté de se réfugier derrière des dispositions constitutionnelles pour justifier leur insouciance.

Ils donnent l'impression de dicter leur tempo par la confiscation du destin national qui dépend désormais de leur soif inassouvie de positionnement politique personnel, de leurs affidés et membres de famille ce, aux dépens des solutions pertinentes aux multiples défis existentiels qui menacent la survie de la RD Congo entant qu'Etat.

L'opinion tant nationale, qu'internationale saura gré au Président de la République, Chef de l'Etat de mettre un terme à ces attermoissements injustifiés et à la limite irrespectueux à l'égard de tous ceux qui se sont mobilisés pour lui accorder leurs

Bureaux

- Kinshasa :
05, Av. Kasongo, Quartier Socimat, C/Gombe
- Lubumbashi :
520, Av. Djamena, C/ Lubumbashi

Téléphone : +243 81 04 88 537, 84 00 46 298, 97 22 37 996

Email : info@acajrdc.org

Web site : www.acajrdc.org

Impôt : A1923800R

N° de Compte Bancaire TMB :

00017-11002-52482910001-51 ACAJ ASBL

Représentations :

- Bukavu - Mbuji-Mayi
- Bunia - Kananga
- Goma - Kalemie
- Mbandaka - Likasi

suffrages lors des élections de décembre 2023. En sus, cet état de choses étiole considérablement la crédibilité et le sens de responsabilité de la classe politique Congolaise.

Agir autrement, risquerait de plonger le peuple Congolais dans un leurre politique post-électoral préjudiciable en lieu et place d'une lueur porteuse d'un avenir radieux pour un bien-être collectif.

Un homme averti en vaut deux, dit-on !

Pour toute information complémentaire, contactez :

Me Georges Kapiamba, Président de l'ACAJ

Téléphone : +243 81 404 3641 ; 85 4599 103 ; 81 0488 537

Email: acajasbl@yahoo.fr, info@acajrdc.org